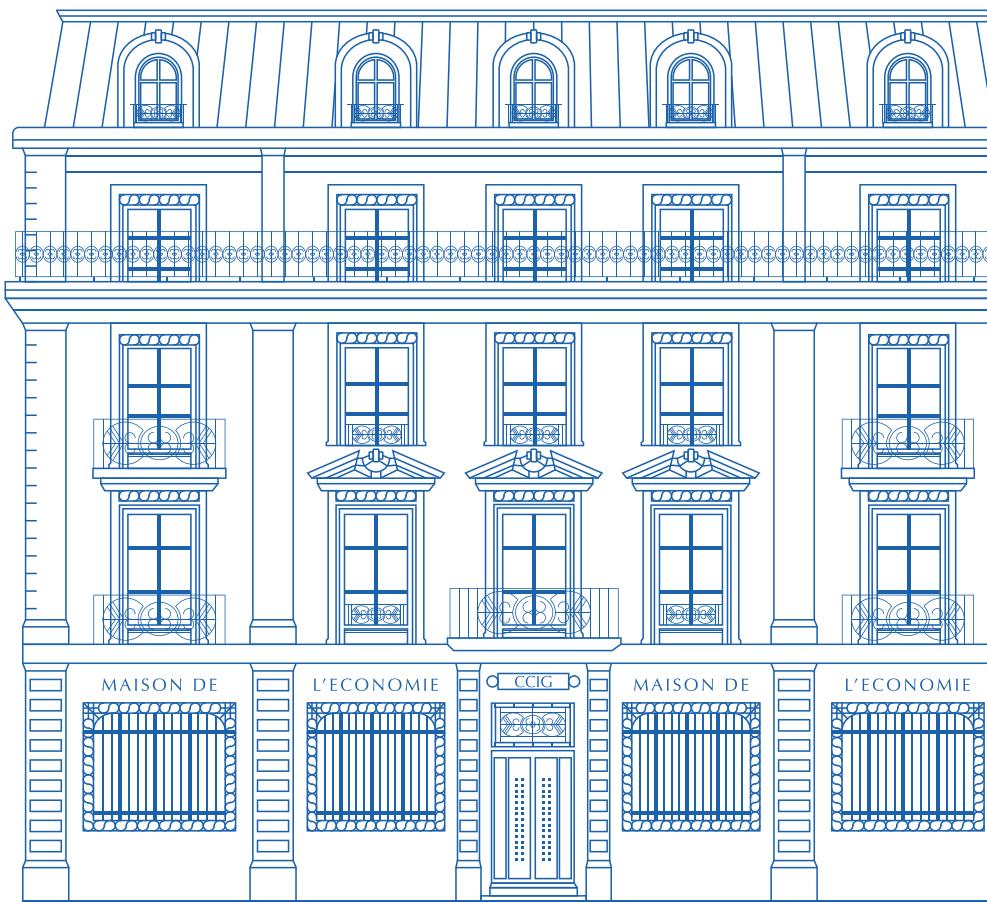


# Droits de douane américains

Analyse des mesures tarifaires de l'administration Trump et de leurs conséquences économiques pour la Suisse et Genève

Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève Août 2025



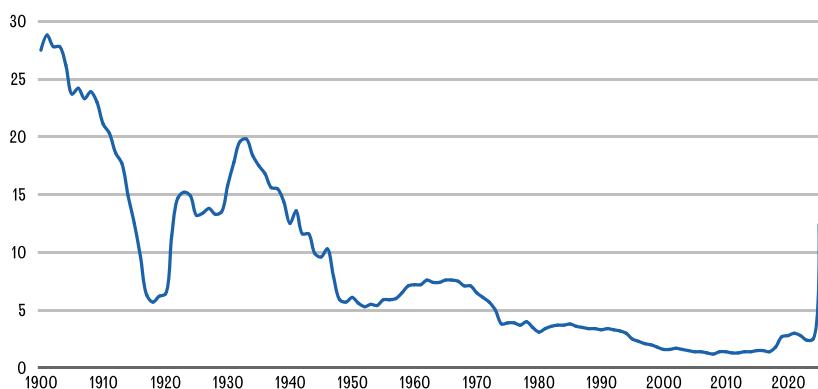
# Annonces de l'administration Trump

## Genève dans le viseur des nouvelles surtaxes américaines

### Historique

1789, le premier droit de douane américain est instauré pour financer le très jeune État fédéral et pour protéger son industrie naissante. Depuis, les États-Unis (É.-U.) ont entretenu une relation ambiguë avec le commerce international. Leurs politiques protectionnistes continuent jusqu'au début du XXe siècle, avec des droits de douane moyens atteignant près de 30% de la valeur des marchandises à l'importation. Par la suite, les É.-U. participent activement à la libéralisation du commerce mondial, malgré quelques soubresauts comme le « Smoot-Hawley Tariff Act » de 1930 qui aggrava la Grande Dépression. Cette dynamique d'ouverture est toutefois abruptement remise en cause par l'administration Trump, marquant un retour brutal et assumé au protectionnisme.

Taux moyen des droits de douane aux États-Unis (1900–2025)



### Introduction

L'économie genevoise est particulièrement exposée aux échanges internationaux, avec un tissu productif tourné vers l'exportation de biens à forte valeur ajoutée. Les États-Unis constituent le 2<sup>e</sup> partenaire commercial du Canton, absorbant près de 15 % de ses exportations de biens. À l'échelle nationale, les É.-U. sont devenus en 2024 le premier marché d'exportation de la Suisse. Dans ce contexte, l'introduction en avril 2025 de nouveaux droits de douane par l'administration Trump crée un choc exogène significatif pour les entreprises suisses et genevoises.

+141%

d'exportation de biens en mars 2025 (comparé à mars 2024). Il s'agit de la plus forte progression mensuelle des exportations suisses vers les É.-U. jamais enregistrée. L'annonce de l'introduction des droits de douane a entraîné des mouvements massifs des entreprises suisses, qui ont exporté le plus possible avant la hausse douanière. Cette réaction illustre l'inquiétude des milieux économiques tournés vers l'exportation face à ces nouvelles orientations en matière de politique commerciale.

### Contexte des mesures tarifaires de l'administration Trump (2025)

Le 2 avril 2025, l'administration Trump a annoncé, par décret présidentiel, l'instauration de droits de douane généralisés d'au moins 10% sur l'ensemble des importations de biens. La Suisse a d'abord été particulièrement visée avec une taxe à hauteur de **31%**, la plaçant ainsi parmi les dix pays les plus touchés par cette nouvelle politique commerciale. Le 1<sup>er</sup> août 2025, l'administration Trump confirme non seulement cette décision mais l'aggrave en décidant d'une taxe à hauteur de **39%**. Cette décision est entrée en vigueur le 7 août 2025.

Conséquence directe : les produits suisses exportés vers les États-Unis deviennent **plus d'un tiers plus cher**. Enfin, il est important de souligner que ces nouveaux droits de douane s'ajouteraient aux droits, frais et taxes déjà en vigueur.



Cette décision repose, en partie, sur une formule qui vise à estimer le droit de douane qui serait théoriquement nécessaire pour équilibrer la balance commerciale entre les deux pays. Le résultat est ensuite divisé par deux, afin d'obtenir le taux réduit, qui serait effectivement appliqué à la Suisse. Cette formule, propre à l'administration américaine, n'est pas utilisée par d'autres pays et n'est pas reconnue par les institutions internationales comme l'OMC ou le FMI.

$$\frac{\text{Balance commerciale É.-U.- CH}}{\text{Exportation CH} \rightarrow \text{É.-U.}} \div 2 = 0.606 \div 2 = 0.303$$

Les produits pharmaceutiques sont exemptés, mais les produits chimiques, horlogers et de bijouterie qui caractérisent les exportations genevoises sont concernés.

### Limites de l'analyse de la balance commerciale sous le seul prisme du commerce de biens

L'approche de l'administration Trump repose sur le seul solde des échanges de biens, sans tenir compte des services. Or, la Suisse est un important importateur de services américains (notamment en matière de technologies, licences et finance), ce qui modifie significativement la lecture d'ensemble.

### En 2024

Exportations suisses de biens vers les É.-U.	<b>65,3 Mrds CHF</b>
Importations de biens américains	<b>26,6 Mrds CHF</b>
Exportations suisses de services	<b>environ 29 Mrds CHF</b>
Importations de services américains	<b>environ 49,4 Mrds CHF</b>

En agrégeant biens et services, l'excédent suisse se réduits nettement par rapport à la seule balance des biens



La méthode employée par l'administration américaine mène ainsi à une lecture partielle des relations commerciales bilatérales entre les deux pays. L'excédent est divisé par deux si l'on tient compte du commerce des services. À noter que la méthodologie pour estimer les valeurs pour les services peut varier. Selon les données de l'administration américaine, le solde pour les services est de 29,7 milliards de dollars (environ 26,4 Mrd CHF). Les données américaines réduisent donc encore d'avantage le solde total en faveur de la Suisse qui serait réduit à 12,1 Mrds de francs.

#### La Suisse est largement ouverte aux produits américains

La Suisse a supprimé ses droits de douane sur les produits industriels le 1er janvier 2024. Les droits de douane moyens sont inférieurs à 2%. Seuls les produits agricoles, aliments pour animaux et produits de la pêche sont taxés.

En 2024, la Suisse a importé pour **3 341\$** par habitant de biens américains, contre **1170\$** pour le Royaume-Uni et **824\$** pour l'UE.



#### Une relation économique plus large : investissements croisés

Au-delà du commerce de biens et services, la relation économique entre la Suisse et les États-Unis repose sur des flux d'investissements directs très importants :

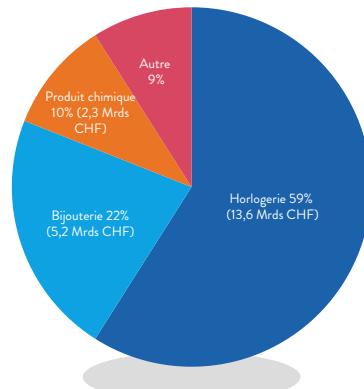


Les É.-U. sont également un investisseur majeur en Suisse, avec environ 1'100 entreprises américaines employant 104'000 salariés. Ces chiffres illustrent une interdépendance économique étroite bien au-delà du solde commercial.

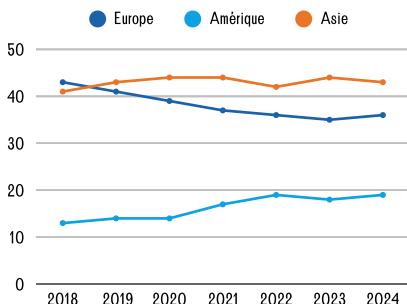
## Focus sur Genève

Le canton de Genève est le 2<sup>e</sup> exportateur suisse, après Bâle (23 Mrds CHF en 2024 - hors or). L'essentiel des exportations est concentré sur trois secteurs : horlogerie, bijouterie et produits chimiques.

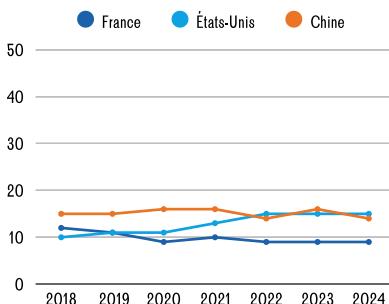
Ce profil rend le canton particulièrement exposé aux hausses douanières. Nonobstant la part croissante de l'Asie, les États-Unis demeurent le premier marché pour les biens genevois, avec plus de 3,5 milliards de francs, soit environ 15,5 % du total des exportations. Si Genève peut compter sur une solide diversification de ses marchés d'exportation, des droits de douane aussi conséquents affecteront inévitablement le tissu industriel local et, par extension, l'ensemble de l'économie cantonale. Sur la base des exportations de 2024, en faisant abstraction des effets dynamiques et en soustrayant les produits pharmaceutiques provisoirement exemptés, les droits de douane américains représenteraient un surcoût d'environ 1,4 milliard de francs. Les conséquences prévisibles sont une hausse des prix pour les consommateurs américains, une réduction des marges pour les exportateurs genevois et une baisse du volume des échanges. Pour l'économie genevoise, le risque est évident : perte d'emplois industriels, diminution des recettes fiscales et recul des flux d'investissements.



Évolution des parts d'exportations genevoises par continents (les trois plus importants)



Évolution des parts d'exportations genevoises par pays (les trois plus importants)



## Note méthodologique

Toutes les données utilisées dans ce document proviennent de l'administration suisse (OFD, SECO, BNS), genevoise (OCSTAT) ou américaine (Bureau of Economic Analysis et Census Bureau). Les données utilisées sont systématiquement les plus récentes disponibles.

Analyse réalisée par la CCIG

Contact : [etudes@ccig.ch](mailto:etudes@ccig.ch)

## En bref

8%

Part du commerce mondial des É.-U.

31%

Droits de douane  
Suisse →É.-U.

2<sup>e</sup>

Canton exportateur de Suisse

15%

Des exportations sont à destination des É.-U.



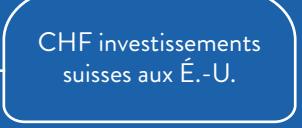
**18%**

des exportations de bien  
de la Suisse vont vers les  
É.-U.



**75%**

Du PIB Suisse provient  
des exports de biens et  
de services



**352 Mrds**

CHF investissements  
suisses aux É.-U.

Août 2025



Chambre de commerce, d'industrie  
et des services de Genève

Depuis 1865

Assurer une économie forte

Promouvoir les entreprises membres

Maison de l'économie

Bd du Théâtre 4 - 1204 Genève

Tél. +41 (0)22 819 91 11

[www.ccig.ch](http://www.ccig.ch)

